



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 novembre 2016**

Délibération n° 2016-1576

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Assemblée générale de l'association de gestion du projet Equilibre - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gouverneure

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 10 novembre 2016**Délibération n° 2016-1576**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Assemblée générale de l'association de gestion du projet Equilibre - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par délibération n° 2015-0776 du 10 décembre 2015, le Conseil de la Métropole de Lyon a approuvé l'adhésion de la Métropole à l'association gestion du projet Equilibre.

Cette association a pour objet la transition énergétique du transport routier vers le gaz naturel véhicule (GNV).

Le projet Equilibre est une démarche collaborative et transversale, autour du transport routier de marchandises français, pour permettre à ce dernier de retrouver compétitivité et rentabilité, en respectant les préceptes du développement durable.

Cette démarche est à l'initiative de 6 transporteurs routiers de marchandises de taille différentes. En effet, il émane de 4 petites et moyennes entreprises (PME) : Magnin, Megevand, Prabel et Sotradel, rejointes par 2 grands groupes : Jacky Perrenot et Transalliance.

Ces transporteurs routiers souhaitent pérenniser leurs entreprises, conserver leurs personnels nationaux et réduire leur empreinte écologique.

La définition d'un nouveau modèle économique basé sur un partenariat entre donneurs d'ordre et prestataires de transport, la prise en compte des conditions environnementales (au sens large) et l'acceptation par les entreprises de transports routiers de marchandises ainsi que la Collectivité, d'entrer dans un processus "investissement-évolution" en retour de "compensation", est l'objectif principal du projet.

Le vecteur principal de ce changement est le choix d'une autre énergie, en capacité de répondre aux nouvelles exigences. L'énergie identifiée est le GNV, de par sa pluralité d'approvisionnement (fossile, méthanisation et méthanation), son plus faible impact écologique, son relatif attrait en termes de coût d'achat et sa perspective d'évolution plus intéressante que l'énergie actuelle : le gasoil.

II - Modalités de représentation

Par délibération n° 2015-0776 du 10 décembre 2015, le Conseil a désigné monsieur Gilles Vesco en tant que représentant au sein de l'assemblée générale de l'association de gestion du projet Equilibre.

Ce dernier ayant souhaité démissionner de cette représentation, il appartient au Conseil de désigner un nouveau représentant titulaire au sein de l'assemblée générale de l'association ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne monsieur Martial PASSI en tant que titulaire pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale de l'association de gestion du projet Equilibre.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.